



Éditorial

Le coronavirus COVID-19: un mauvais souvenir?

Mi-mars dernier, notre vie quotidienne a été bouleversée. Le monde entier n'avait pas connu de crise de cette ampleur depuis des décennies. La pandémie nous est « tombé dessus » et personne n'était préparé à faire face à ce type de fléau.

La Municipalité espère que vous, habitants, n'avez pas été trop touchés par le coronavirus COVID-19, dans votre santé et dans votre vie en général.

Nombre de bénévoles, membres de la famille, voisins, amis, connus et inconnus, ont donné du temps, des sourires, du soutien sous toutes sortes de formes afin que ceux qui étaient seuls ne soient pas isolés. Merci à eux ! Du côté de la Commune, en liaison avec le CMS, nous avons appelé nos Aînés pour prendre des nouvelles, nous leur avons écrit pour leur transmettre les informations utiles, dans un premier temps. Ensuite, grâce à une magnifique équipe de bénévoles très organisées, nous avons pu assurer des livraisons auprès de certains Aînés qui en avaient besoin. Et en parallèle, les collaborateurs de la Voirie récoltaient les déchets destinés à la déchetterie. Merci à eux aussi !

Mais la gestion de cette crise impliquait aussi des décisions moins « populaires » : fermer le Parc Marguerite, fermer au public le bâtiment qui abrite l'Administration, restreindre et réguler de manière importante l'accès à la déchetterie (qui n'a jamais été fermée), rappeler à certains usagers des routes et chemins communaux les consignes de sécurité sanitaire édictées par la Confédération et le Canton de Vaud. Depuis la mi-mai et les premiers allègements, nous avons rouvert en fonction des nouvelles consignes et des conditions imposées.

L'Administration n'est accessible, encore aujourd'hui, que sur rendez-vous et le Parc Marguerite peut à nouveau être fréquenté mais dans un horaire limité à la journée.

Dans tous les cas, chers habitants, soyez assurés que la priorité de la Municipalité a toujours été la santé publique. Nous avons fait au mieux en fonction des moyens à disposition et des compétences légales qui sont les nôtres. Nos réponses n'ont certainement pas été parfaites, nous ferons un bilan de cette crise dans quelques temps, mais comme toutes les autorités à tous les échelons, nous avons dû avancer parfois en tâtonnant puisque beaucoup était à inventer.

Merci à tous d'avoir participé à l'effort nécessaire durant la crise du printemps !

Gardons à l'esprit cependant que le virus est toujours là et que nous devons rester vigilants, pour les autres et pour nous. Pour le voisin et pour notre famille, pour nos collègues et pour les équipes soignantes, que ce soit à l'hôpital ou à la maison de retraite.

Cette année, pas de festivités villageoises, mais rappelons-nous la devise de la Suisse : « Un pour tous et tous pour un ». En étant prudent vis-à-vis de l'autre, je le suis pour moi.

Chers habitants, nous vous souhaitons que le second semestre de 2020 soit plus serein et heureux pour tous.



La Famille Hermanjat et la Cave de la Charrue

La famille Hermanjat est établie à Commugny depuis 1765, à la Charrue dès 1822. Depuis lors, l'évolution de leur Domaine a été marquée par plusieurs phases. Rattachée à l'ancienne construction, l'habitation actuelle, ainsi que la cave voûtée, date de 1872. L'étable de 1910 a été transformée en 1996 en cave de vinification. La dépendance qui abrite le four à pain en molasse de 1916, toujours en activité, a été entièrement rénovée en 2010, afin d'accueillir le magasin de vente et l'atelier pour la production de pains et pâtisseries « maison ».

En 1942, Jacques Hermanjat reprend la ferme qui se trouve au carrefour de la route de Coppet et la route de Divonne. Ce Domaine, propriété de la famille Blatter, parents de son épouse, reste ainsi dans la famille.

Aujourd'hui, le Domaine est géré par les deux frères Hermanjat : Luc s'occupe de la production viticole et agricole et Denis de la vinification et la commercialisation.

Au niveau de la production agricole, une partie du blé produit sur le Domaine est transformé en farine, qui est utilisée pour la fabrication du pain et des pâtisseries, vous trouverez aussi de l'huile de colza, issue des cultures du Domaine. Tous ces délices et bien d'autres vous attendent dans le petit magasin de la Cave de la Charrue.

Leur souci pour l'environnement a poussé les deux frères à cultiver tout le vignoble, soit un peu plus de 9 ha, selon les normes Bio, la certification est en cours. Venez sans tarder déguster les délicieuses préparations, les jus de raisin et les vins Bio de Commugny et n'hésitez pas à demander pour visiter le vignoble et les caves, seul, en famille ou entre amis.

Texte Denis Hermanjat

La Laiterie-épicerie tenue par Pio Troiano

L'épicerie communale, gérée par Monsieur Pio Troiano depuis plusieurs années, est logée dans l'ancienne laiterie.

Comme la plupart des épicerie de campagne, elle offre une large gamme de produits courants : dépôt de pain, produits frais, conserves, charcuterie, boissons, produits d'entretien et d'hygiène, etc.

Service de livraison à domicile

Monsieur Troiano offre également un service de livraison à domicile et, pendant la période de la crise sanitaire, ce service a été particulièrement apprécié. En effet, cette activité a augmenté son efficacité grâce à un groupe de bénévoles dynamiques et très organisés qui a pris en charge les livraisons pour un certain nombre de nos Aînés, en collaboration avec la Municipalité.

Texte Odile Decré et Harry Schaub

Vente à la ferme

«Fruit Défendu», ce sont non seulement des fruits cultivés en Terre-Sainte, mais également un label créé en 2017 par Cédric Kilchherr, qui tisse des liens entre les gens passionnés désireux de faire perdurer les activités agricoles des domaines voisins. Installé dans un local du Domaine En Trembley à Commugny, «Fruit Défendu» a de quoi séduire : seules des denrées alimentaires de la région sont proposés à la vente, dans le but de promouvoir les fruits et produits du terroir.



Cédric Kilchherr s'est lancé avec ses collaboratrices dans une nouvelle aventure qui consiste à mettre en valeur les produits de la région. Il est convaincu que consommer local est un acte responsable et surtout d'un bon sens élémentaire. En valorisant la fraîcheur, la qualité et la relation directe entre les producteurs et les consommateurs, «Fruit Défendu» donne accès à des produits qui méritent d'être dégustés.

Texte et photo Harry Schaub



Congélateur communal

En 1958, la Société de laiterie a construit ce congélateur dans le bâtiment qui à l'époque était une laiterie. Il est situé à côté de l'épicerie. Ce congélateur abrite 150 casiers loués individuellement de volumes différents, allant de 80 à 150 litres. Les prix de location annuelle s'échelonnent de CHF 50.- à 200.-.

De nombreux avantages sont offerts par ce congélateur collectif :

- Pas d'investissement pour l'achat d'un congélateur individuel.
- Pas de frais de réparation.
- Consommation électrique minimale.
- Grande capacité de congélation.

Il reste quelques casiers de 80 et 150 litres à louer auprès de l'administration communale.

Pour la petite histoire : le congélateur communal de Commugny est l'un des derniers dans notre région, voire dans le canton.

Texte Harry Schaub

Ramassage des encombrants volumineux en calèche

En lieu et place d'un large véhicule motorisé qui viendrait ramasser les objets très encombrants, l'Association « Ecurie des Vues », basée à Coppet, utilise une calèche tractée par deux chevaux bien musclés : des Traits Comtois. Les communes desservies sont : Commugny, Coppet, Founex et Tannay.



Il a été mis en évidence, en comparaison à un camion spécifique pour les déchets encombrants, que les collectes hippomobiles en milieu urbain permettent une diminution de la consommation d'énergie fossile de près de 30%. De plus, l'aspect social avec l'animal renvoie à une image positive, d'autant plus que l'Association s'insère dans des projets de réinsertion pour les personnes en rupture avec la société et le monde du travail. Rappelons que les déchets encombrants ne doivent pas être déposés avant la veille au soir.

Texte Harry Schaub - Photo Ecurie des Vues

Je promène mon chien en le tenant en laisse

Rappel : le Canton de Genève n'est pas le seul à avoir cadré les promenades de nos amis les chiens, le Canton de Vaud aussi. Les chiens n'ont rien à faire sur des surfaces agricoles et ils doivent être tenus en laisse en forêt, en lisière de forêt ainsi que sur les prairies attenantes situées en zone agricole dès le printemps et ce depuis le 1^{er} avril. Le Règlement communal de police l'exige aussi dans son article 68.

Texte Odile Decré et Harry Schaub

La vie en forêt

Notre commune compte de nombreuses forêts et zones protégées qui donnent une valeur inestimable à la qualité de vie à Commugny. La forêt est un bien précieux dont on peut profiter mais qui demande à être respecté. Pour rappel, les forêts comme la zone agricole, sont majoritairement des propriétés privées qui doivent être respectées.

Voici quelques recommandations de la DGE (Direction générale de l'environnement) :

- Activités en forêt : marche, vélo, cueillette mais en évitant de blesser les arbres, de perturber les milieux

naturels ou de déranger les animaux. Tous les véhicules motorisés sont interdits en dehors des chemins ouverts à la circulation.

- Camping : autorisé pour une à deux nuits en petit nombre de participants. Les « camps » sont soumis à autorisation.
- Chiens : doivent être tenus en laisse en forêt.
- Grillades : interdites sur Commugny faute d'emplacements prévus à cet effet.
- Période de chasse et chantiers forestiers : l'accès à la forêt est garanti par la loi. Il faut respecter les mesures de sécurité particulièrement lors de coupes de bois.

Texte Harry Schaub - Source : Etat de Vaud

Evénements

Noël des Aînés

Le 1^{er} décembre la Municipalité a eu le grand plaisir d'accueillir les Aînés de notre village qui sont venus nombreux déguster le repas de Noël préparé avec passion par la brigade de Patrick Leva notre boucher commugnan et retrouver des amis qu'ils n'ont peut-être pas la possibilité de rencontrer pendant l'année. La journée a été animée par un sympathique accordéoniste qui a fait danser plus d'un couple. L'ambiance était particulièrement chaleureuse et ce moment de convivialité s'est terminé par la traditionnelle tombola.



Texte et photos Harry Schaub

Brûler de sapins

Le 10 janvier l'Amicale des Pompiers de Commugny a donné une nouvelle vie et crépitante aux sapins de Noël des habitants du village. Parents et enfants ont pu se régaler avec les raclettes, hot-dogs et assiettes froides préparés par l'Amicale des Pompiers. Les adultes qui ont préféré rester dehors en admirant le brasier « au clair de lune » ont pu déguster un vin chaud préparé par M. Denis Hermanjat. Un grand merci aux organisateurs.



Texte Harry Schaub - Photo Odile Decré

Conseil communal

Séance du 24 juin 2020

Préavis municipal 01/2020 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 653'000.00 TTC pour financer le réaménagement du carrefour de l'Auberge (route de Divonne RC 2-B-P – chemin de la Fontaine) ainsi que l'aménagement d'un trottoir sur la RC 2-B-P, entre la route de Coppet et le chemin de la Fontaine, et l'assainissement du bruit routier.

Ce préavis amendé avec l'ajout des textes suivants :

- Sous le point 6, page 7 :
- Le montant annuel de l'amortissement sera prélevé dans le compte de Fonds de réserve du bilan 9282.02 – Réserve pour projets futurs.
- Sous le point 7, page 7 :
- Et que le montant annuel de l'amortissement soit prélevé dans le compte de Fonds de réserve du bilan 9282.02 – Réserve pour projets futurs.

Est accepté par 28 pour, 0 contre et 4 abstentions.

Préavis municipal 02/2020 relatif à l'adoption d'un règlement communal sur l'attribution des aides individuelles pour les études musicales.
Accepté à l'unanimité.

Préavis municipal 03/2020 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 53'150.- TTC pour la réfection du sol de la salle communale.
Accepté à l'unanimité.

Secrétariat du Conseil Communal

Infos

Ludothèque, Bibliothèque

La Ludothèque fête ses 40 ans d'existence !

Elle a le plaisir de vous accueillir pour cet événement le 3 octobre 2020 au Collège des Rojalets de 15h00 à 18h00.
15h00: accueil avec animations pour petits et grands, concours «gravitax» - 16h00: petite restauration - 17h00: partie officielle. La ludothèque de Terre-Sainte sera heureuse de vous accueillir pour des soirées de jeux de société les 2^{èmes} vendredis du mois de 19h00 à 22h00. L'accompagnement par un adulte est requis pour les enfants de moins de 12 ans. Venez emprunter des jeux. Horaires: consultez le site.

Bibliothèque

La bibliothèque de Terre-Sainte vous offre un choix varié de documentaires, revues, bandes dessinées et de nombreux romans. Vous disposez également de postes informatiques. Horaires: consultez le site. Catalogue: www.coppet.renouvaud.ch

Théâtre de Coppet Terre-Sainte

Faites l'amour avec un belge: 30 sept, 1-2 oct.

La Machine de Turing: 28-29-30 oct.

André Manoukian: 18-19-20 nov.

Une chance insolente: 2-3-4 déc.



Décès Ils/elles nous ont quittés...

Fecker Beat, le 01 janvier 2020,

Salama Peter, le 23 janvier 2020,

Dunne Anorthe, le 04 février 2020,

Vallette d'Osia Patrick, le 28 avril 2020,

Altmann Paul, le 19 juin 2020,



Chauffage à distance des Rojalets (CAD)

ARSCO SA, les communes de Coppet et de Commugny ont décidé de mettre en place un nouveau système de chauffage pour les bâtiments scolaires des Rojalets, du Chaucey, de Necker, de la Doye et du centre sportif qui avaient des installations en fin de vie. Plusieurs systèmes ont été étudiés et le choix s'est finalement porté sur une solution en partenariat avec les Services Industriels de Terre-Sainte et Environs (SITSE) en valorisant les rejets des eaux épurées de la Station d'Épuration intercommunale (STEP) de Commugny grâce à des pompes à chaleur qui couvrent 90% des besoins. En cas de pics de grands froids, une chaudière à mazout apporterait le complément nécessaire. Ce système nous permet d'avoir une maîtrise de la source d'énergie, puisqu'elle appartient aux communes, qui est écologique et durable. Il s'agit là d'un système hybride mariant énergies renouvelables locales et complément fossile permettant de maîtriser les investissements.

Nombre de bâtiments raccordés : 6

Longueur du réseau : 1,2km

Consommation d'énergie fossile : divisée par 8

Réduction des émissions de CO2 : -572 t/an.

Texte HS - Source : ARSCO

Sécurité

Les accidents domestiques

La maison est l'un des endroits les plus dangereux de notre quotidien. La SUVA recense quelques 160'000 accidents en Suisse par an. Voici une liste des situations à risque avec quelques recommandations :

Les escaliers : tenez-vous systématiquement à la main courante. Ne déposez aucun objet sur les marches. Assurez-vous que les marches soient bien visibles.

Le mobilier : évitez les lits à mezzanine, ne laissez pas de tiroirs ou portes de placards ouverts. Disposez des tapis antidérapants dans la baignoire et la douche.

Divers objets : la vaisselle ébréchée, les verres cassés ou des couteaux mal rangés peuvent s'avérer dangereux.

Les outils à main : prenez toutes les précautions dans la manipulation de ces outils.

Les animaux : les chats et les chiens peuvent causer des lésions par chute. Les insectes peuvent présenter des risques pour la santé.

Les portes et les fenêtres : sont souvent à l'origine de doigts écrasés.

Divers : les corps étrangers peuvent également être dangereux surtout lorsqu'ils se logent dans un œil. Évitez les charges trop lourdes ou qui masquent la visibilité, elles risqueraient de vous faire trébucher.

Texte Harry Schaub - Source : SUVA 2000